



Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat
intercommunal de L'agglo Foix-Varilhes

Arrêté le
21/05/2025

Approuvé le
25/02/2026

PIECE DU
PLUI-H
N° 3.2.9

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
COMMUNE DE COUSSA

LEGENDE

Prescriptions

- Emplacements réservés (L151-41)
- Cœurs commerciaux (L151-16)
- Linéaire commercial (L151-16)
- Changements de destination (L151-11)
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Lignes de crête à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Éléments du paysage en zone urbaine à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Espaces boisés classés (L113-1)
- Abords des cours d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Alignement de haies à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°)

Périmètres des orientations d'aménagement et de programmation

- Sectorielles
- Optimisation foncière
- STECAL

Autres

- Zone de vigilance sur les limites communales

Zones urbanisées & à urbaniser

Limites de zone

Zones urbanisées

UAC

UAF

UAH1

UAH0

UB1

UB2

UC1

UC0

UE

UTh

UTf

UTs

UXa

UXc

UXm

UXi

Zones à urbaniser

AUB1

AUB2

AUE

AUXc

AUXm

AUXi

AUTH

AU0

Zones naturelles & agricoles

Zones naturelles

N1

Ntvb

NL

Ngdv

NE

NC

NJ

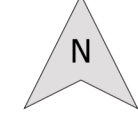
Nt

Nx

Zones agricoles

A1

Atvb



Echelle : 1 / 5000

